



Refus d'un entrepreneur de réparer un préjudice

Par **Tulliad**, le **09/01/2012** à **22:04**

Bonjour,

Pour effectuer des travaux de peinture sur le pignon de l'habitation de mon voisin, qui est adjacente à la mienne, l'entrepreneur concerné m'a demandé l'autorisation de monter et de s'appuyer sur mon toit pour effectuer ses travaux, accord verbal que j'ai donné aimablement. Suite à cela j'ai depuis, au niveau d'une fenetre de toit une infiltration d'eau de pluie, je le lui ai signalé et est venu changer une tuile cassée, mais la fuite d'eau demeure, je l'ai interpellé à plusieurs reprises mais il est resté sans réponse, je l'ai ensuite sommé par lettre recommandée d'effectuer sous quinze jours les travaux, mais sans plus de résultat. Puis je déposer plainte ? et pour quel motif ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **10/01/2012** à **09:39**

Bonjour, le souci c'est que vous n'avez aucune preuve ni de l'intervention par chez vous de votre voisin, ni de la fuit d'eau. il aurait fallu faire un constat d'huissier. Il y a peu de chance maintenant que vous obtenir quelque chose, codialement

Par **Tulliad**, le **10/01/2012** à **12:51**

Je ne vois pas trop le rapport avec ma question, la fuite d'eau demeure toujours, quant à prouver l'existence des travaux je n'ai qu'à solliciter mon voisin !